

Synode extraordinaire de l'EERV

Lausanne, 10.03.2019 – **Le Synode de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) s'est réuni en session extraordinaire les 8 et 9 mars à la salle paroissiale de Prilly, avec un ordre du jour copieux.**

Parmi les points importants de la session, le Conseil synodal a communiqué les mesures prises pour améliorer la collaboration à la Maison des Cèdres (secrétariat de l'EERV), au sein du Conseil synodal et avec les Offices. Premièrement, il a adopté un mémento de son fonctionnement interne, qui a déjà montré toute son utilité. Deuxièmement, il a nommé un aumônier à 10% à la Maison des Cèdres. Troisièmement, en partenariat avec l'Association des laïcs salariés et la Ministérielle (association des ministres), le Conseil synodal a mandaté une consultante externe pour un audit de la maison des Cèdres, qui a donné lieu à un rapport dont il a présenté le diagnostic.

Quatrièmement, l'exécutif a décidé de concentrer le rôle du responsable de l'Office des ressources humaines (ORH) sur la gestion des questions administratives, juridiques et financières, afin d'améliorer la gestion RH et d'éviter le cumul actuel, qui a montré ses limites, avec les fonctions d'accompagnement des ministères et d'encadrement des coordinateurs. Le Conseil synodal a convenu avec l'actuel titulaire d'un changement de poste au 1er août prochain, précédé d'un congé de ressourcement de 3 mois en signe de reconnaissance pour son engagement. Dans un souci de continuité, ce dernier est désigné vicaire pour ces tâches dès le 1er août. Par ailleurs, le Conseil synodal a décidé de repourvoir rapidement le poste de responsable ORH par une personne issue du monde RH. Cette quatrième mesure a engendré un débat chargé en émotion entre le législatif et l'exécutif.

Parmi les autres points importants, le Synode a chargé la Commission de gestion de pouvoir exercer son mandat pour le premier semestre de l'année en cours, avec le droit d'investiguer et de suivre dès ce jour la gestion du Conseil synodal. L'exécutif s'est réjoui d'accueillir la commission pour qu'elle puisse mieux comprendre de l'intérieur son travail. Le rapport de cette commission sera présenté en juin prochain.

Concernant les enveloppes de dotations 2020-2025, le Synode a suivi la répartition proposée par le groupe de travail, soit une diminution de 0,5 EPT au Conseil synodal (représentant -12,5% par rapport à sa dotation actuelle), de 3 EPT dans les offices et services cantonaux (-11,5%), et de 13,5 EPT dans les Régions, paroisses et paroisses de langue allemande (-8,5%). Le délai pour atteindre ce palier est fixé à l'été 2020, le soin de restructurer les offices et les services étant confié au Conseil synodal de la prochaine législature. Des mandats pour accompagner le changement à tous les niveaux pourront être attribués. Le Conseil synodal mettra sur pied un programme d'accompagnement des conseils visant à familiariser les Régions avec des principes de collaboration présentés et à promouvoir une culture du travail en équipe et de solidarités aux divers niveaux de l'EERV. En outre, il importe de développer une culture de l'appel en Eglise, prendre des mesures de reconnaissance du bénévolat et de la formation des bénévoles, évaluer et développer l'engagement des animateurs d'Eglise, et proposer des formations de laïques salariés.

Notons également que le Synode a effectué la dernière lecture des modifications de l'article 221 concernant le champ d'action de la commission de traitement des litiges. Après un long débat, le législatif a renoncé à l'idée que cette commission ne puisse être saisie que pour les pasteurs et les diacres et, dans un souci d'égalité, est revenu au choix initial d'accorder ce droit également aux laïcs salariés de l'Eglise.

Enfin, le Synode a fait une première lecture d'un certain nombre de toilettages réglementaires relatifs au fonctionnement parlementaire de l'Eglise, à la composition de la Commission de consécration et d'agrégation.

L'ordre du jour n'ayant pas été épuisé, une séance supplémentaire a été fixée au vendredi 5 avril.

Infos pratiques :

- Documents de la session sur www.eerv.ch/documents

Contact presse :

Xavier Paillard, président du Conseil synodal, 079 279 98 73

Line Dépraz, conseillère synodale, 079 964 21 23